



Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260506-2026162-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/162

portant délégation de signature électronique des bordereaux de titres et de mandats pour le SIVU Centre de Secours à Monsieur José LOPES ANDRADE

Le Maire de la commune de Landivisiau,

Vu les articles L. 2122-19 et D.1617-23 du code général des collectivités territoriales,

ARRETE

Article 1^{er} : conformément à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur José LOPES ANDRADE, responsable du service « Budgets, Finances et Prospective », exerçant les fonctions de responsable financier pour le compte du SIVU Centre de Secours, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat établi à son nom propre.

Article 2 : conformément à l'article D.1617-23 du code général des collectivités territoriales, la signature des bordereaux récapitulant les mandats de dépenses emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulant les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui y sont joints.

Article 3 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère et sera transcrit au Recueil des Actes Administratifs.

Article 4 : le présente arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr

Article 5 : notification du présent arrêté sera adressé à l'intéressé ainsi qu'au comptable public assignataire

Fait à Landivisiau, le 4 mai 2026

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... 5/5/2026
Et de la publication, le... 5/5/2026
Fait à Landivisiau, le... 5/5/2026

La Directrice Générale des Services
Catherine THOMAS

Notifié le : 5 mai 2026
José LOPES ANDRADE

Le Maire,
Samuel PHÉLIPPOT



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / e-mail. : landivisiau@landivisiau.fr

Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Landivisiau – C.S. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex